



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du mardi 07 mai 2024

Date de la convocation: 26/04/2024

Membres en exercice : 11	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON</i>
Présents : 9	Présents : Bruno BICHON, Monique JANIN, Florine DUPONT SENES, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON, Robert LIAUTAUD
Votants: 11	Représentés: Didier VIAL par Jean-Yves KISTON, Denis GARIN par Bruno BICHON
Pour: 8	
Contre: 2	Excusés:
Abstentions: 1	Absents:
	Secrétaire de séance: Florine DUPONT SENES

Objet: Vote de budget supplémentaire - Budget principal - DE_2024_027

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget supplémentaire de l'exercice 2024 de la Commune de Thorame Basse,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget supplémentaire de la Commune de Thorame Basse pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de :	1. 297 576.00 Euros
En dépenses à la somme de :	1. 297 576.00 Euros

ARTICLE 2 :



D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	86 011.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 600.00
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	50 200.00
67	Charges spécifiques	
023	Virement à la section d'investissement	377 513.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		576 324.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits services, domaines, ventes	15 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	561 324.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		576 324.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	706 252.00
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		721 252.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	343 739.00
021	Virement à la section de fonctionnement	377 513.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		721 252.00

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bruno BICHON

